



The Tracker



CULTURE & POLITIQUES PUBLIQUES

JUILLET 2021 | NUMÉRO 11

Ce bulletin mensuel est produit par l'UNESCO pour assurer le suivi de la culture dans les politiques publiques dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Il met en lumière les avancées dans les contextes régionaux et nationaux ainsi que les débats émergents portant sur la contribution de la culture au développement durable. À partir d'une diversité de sources, le bulletin fournit un aperçu global des tendances en matière de politiques culturelles aux niveaux national, régional et international et des voies par lesquelles les pays inscrivent la culture dans les autres champs des politiques publiques

SOMMAIRE

EN UN COUP D'OEIL • **FOCUS SUR LES POLITIQUES CULTURELLES** • **À L'HORIZON**
PERSPECTIVES RÉGIONALES • **DOSSIER SPÉCIAL** • **EN SAVOIR PLUS**



Massimiliano De Giorgi - G20/PCM
Ministère de la culture de l'Italie et G20 Italie

EN UN COUP D'OEIL

Ce mois-ci, le Tracker inclut un dossier spécial sur **la réunion des ministres de la culture du G20** présentant les grandes lignes de leur déclaration historique qui affirme fermement le rôle essentiel de la culture à travers le large spectre des politiques publiques. Ce dossier passe en revue les cinq priorités définies par les ministres de la culture des plus grandes économies mondiales au service d'une revitalisation de la politique économique et sociale à l'échelle internationale.

La rubrique **À l'horizon** explore la façon dont la diversité culturelle constitue un réservoir intarissable de créativité et d'innovation – et, par conséquent, une importante ressource pour le développement durable – face à un monde confronté à un nombre grandissant de défis sociétaux et environnementaux. En retraçant l'historique des politiques de développement et de l'inclusion de la culture en leur sein, la rubrique offre quelques pistes de réflexion pour tirer le plein potentiel de cette diversité au service de la construction de sociétés plus résilientes.

La rubrique **Focus sur les politiques culturelles** présente les dernières innovations en matière de politiques culturelles dans le monde, tandis que la rubrique Perspectives régionales fait le point sur les processus régionaux. Consultez dans la rubrique **En savoir plus** les publications et actualités récentes de l'UNESCO.



DOSSIER SPÉCIAL

La culture prend pied dans les priorités du G20



“
Inclure la culture et le patrimoine culturel au cœur des stratégies de relance post-pandémie tant à l'échelle nationale qu'internationale

– Extrait de la Déclaration des ministres de la culture du G20

Les pays du G20
représentent...



Population
60%
de la
population
mondiale



Economie
80%
du PIB
mondial



Commerce
75%
des exportations mondiales



FOCUS SUR LES POLITIQUES CULTURELLES

Cette section met en lumière une sélection des dernières évolutions en matière de politiques culturelles. Alors que les mesures de réaction à l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur culturel devraient largement guider les politiques publiques culturelles tout au long de l'année 2021, certains signes positifs montrent que les pays passent de mesures de relance à des stratégies à plus long terme pour renforcer la résilience de leur secteur culturel.

Le ministère des Sports, de la Culture et des Arts **d'Afrique du Sud** a annoncé la désignation d'un comité de pilotage pour le développement de la route nationale du Patrimoine Khoi et San qui vise à reconnaître les « chapitres négligés et marginalisés de l'histoire Sud-africaine ». La route inclut divers autres projets liés au patrimoine immatériel, aux systèmes de connaissance autochtones, à la langue et à la culture, en plus des sites du patrimoine.



hecke61/Shutterstock.com*



Sven Hansche/Shutterstock.com*



Le ministère de la Culture et des Sports du **Qatar** a ouvert les inscriptions de participation au Forum des défis et de l'innovation (« Challenge and Innovation Forum », en anglais) qui sera organisé en novembre autour du slogan « C'est avec l'esprit que nous dénouons un problème » (« With the mind we untie the knots », en anglais). Le Forum réunira de jeunes innovateurs et inventeurs du monde entier à Doha – capitale de la culture islamique de la région arabe en 2021 – et prendra pour thème « Notre culture est la lumière » (« Our Culture is Light », en anglais).

Le ministère de la Culture de la **République du Tadjikistan** a délivré six permis pour la réalisation de fouilles archéologiques dans des monuments historiques dans l'optique d'étendre les recherches et de préparer une carte archéologique des villes et des régions du pays, en collaboration avec l'Académie des sciences du Tadjikistan et le Musée national du Tadjikistan.



Le ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse de **Géorgie** a annoncé le versement de subventions aux compagnies de théâtre et aux collectifs culturels basés en Géorgie. Ces subventions visent à améliorer l'accès à la culture dans les régions reculées, et à stimuler les nouvelles formes d'expressions culturelles dans les théâtres.



En **Argentine**, le ministère de la Culture, et la Banque nationale d'Argentine ont lancé le premier conseil consultatif des industries culturelles du pays, qui aura pour objectif de créer une plateforme pour la croissance économique des petites et moyennes entreprises et de générer de nouveaux instruments pour faciliter l'accès aux financements et promouvoir la création d'emplois dans ce secteur.

Ryan Ancill/Unsplash.com

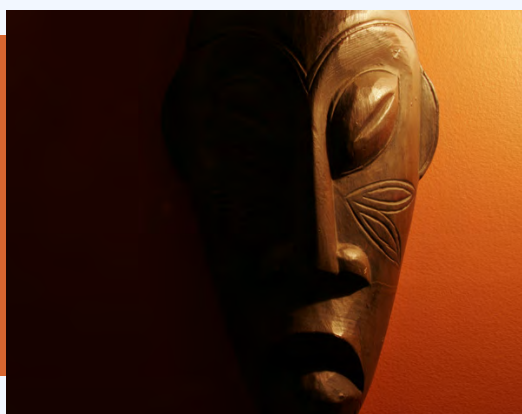


Vue panoramique de la ville historique d'Avila, en Espagne, avec ses célèbres murailles médiévales. Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO [agsaz/Shutterstock.com](https://www.shutterstock.com/agsaz/Shutterstock.com)



Le gouvernement d'**Espagne** a officiellement reçu le projet de loi du ministère de la Culture et des Sports afin d'actualiser les lois nationales liées au patrimoine historique et au patrimoine culturel immatériel. Ce projet de loi vise à actualiser la définition du patrimoine historique espagnol, à préciser les conditions d'exportation des biens culturels, à élargir la notion de patrimoine culturel immatériel et à renforcer la protection du patrimoine.

Le Conseil des Arts d'**Australie** a publié un rapport sur les « profondes ramifications » de l'impact des technologies numériques sur notre engagement envers les arts et ce que cela implique pour le secteur culturel, en particulier la création de modèles commerciaux durables et la garantie de l'accès à la culture pour certaines populations.



La Commission nationale des musées et des monuments du **Nigeria** a annoncé un accord entre les gouvernements allemand, nigérian et britannique pour la construction d'un musée dans l'État d'Edo dont l'ambition est d'exposer l'ensemble des bronzes restitués du Bénin. Les Bronzes du Bénin représentent une collection de plus de mille plaques et sculptures métalliques qui décoraient le palais royal du Royaume du Bénin.

[pascalgenest/Getty Images Signature from Canva.com](https://www.gettyimages.com/signature/pascalgenest)

Le ministère de la Culture et de la Jeunesse des **Émirats arabes unis** a lancé le rapport « Suivi des dynamiques des industries culturelles et créatives - résilience et relance » (« Monitoring the Pulse of the Cultural and Creative Industries - Resilience and Recovery », en anglais), qui fait état de l'impact du confinement lié à la pandémie de COVID-19 et à la réponse du secteur aux mesures déployées par le ministère. Le rapport montre que la relance du secteur a déjà été amorcée mais à des rythmes variables selon les sous-secteurs.

Le Secrétariat de la Culture du Mexique a annoncé que la reconstruction du patrimoine culturel du pays, à la suite des tremblements de terre de 2017, est plus qu'à moitié achevée. La Direction générale des sites et monuments du patrimoine culturel et l'Institut national d'anthropologie et d'histoire sont chargés de la restauration des 3 061 biens touchés par la catastrophe, en collaboration avec les communautés locales.



Le ministère de la Culture et des Arts d'**Algérie** a annoncé la mise en place d'un fonds pour soutenir les institutions spécialisées, publiques ou privées, ainsi que les associations culturelles, à entreprendre des projets de modernisation des musées nationaux, d'entretien ou de restauration de biens culturels, ou encore des activités de sensibilisation visant à promouvoir les valeurs civiques, de protection et de la préservation du patrimoine culturel.



Vue de Notre-Dame-d'Afrique, basilique catholique romaine à Alger, Algérie Leonid Andronov/Shutterstock.com*

L'élaboration du Plan de gestion du tourisme durable pour les **Comores** est sur le point d'être finalisée suite à un atelier de formation, soutenu par l'UNESCO et les Pays-Bas. Le plan vise à développer le tourisme durable en faveur du secteur culturel comorien, à élaborer une stratégie de mise en œuvre, et à mettre en place des activités de formation en direction des guides locaux issus des Sultanats historiques des Comores.



Musée National des Îles Salomon Alex Ruan/Shutterstock.com*

Le Musée national des **Îles Salomon** a rejoint le projet du Musée virtuel du Pacifique (« Pacific Virtual Museum », en anglais) aux côtés d'autres musées des Îles du Pacifique. Financé par le ministère des Affaires Étrangères d'Australie, le musée virtuel du Pacifique est un projet pilote de deux ans qui présente des collections numérisées du Pacifique conservées dans des institutions de la sous-région et du monde entier.



Treize projets bicommunautaires impliquant les parties francophone et flamande de la **Belgique** ont été approuvés dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle 2021-2022. L'un des objectifs principaux de l'Accord est de stimuler la coopération entre les acteurs culturels des deux communautés, toutes disciplines confondues.

Le ministère de la Culture et de la Jeunesse du **Costa Rica** a ouvert une consultation publique sur le projet de réglementations pour la gestion de son patrimoine culturel subaquatique. En tant que partie à la Convention de 2001 de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique depuis 2018, cette législation nationale vise à établir un système international de coopération et de coordination, ainsi que des directives pratiques pour la gestion et la documentation de ce patrimoine.





FOCUS SUR LES POLITIQUES CULTURELLES

Un projet de loi sur la politique culturelle nationale a été approuvé par les deux chambres du Parlement à Madagascar. Cette nouvelle loi inclut notamment des dispositions liées aux valeurs nationales, à la sauvegarde du patrimoine culturel, à la créativité au sein de la jeunesse ainsi qu'à la protection sociale des artistes.



RUBEN M RAMOS/Shutterstock.com*

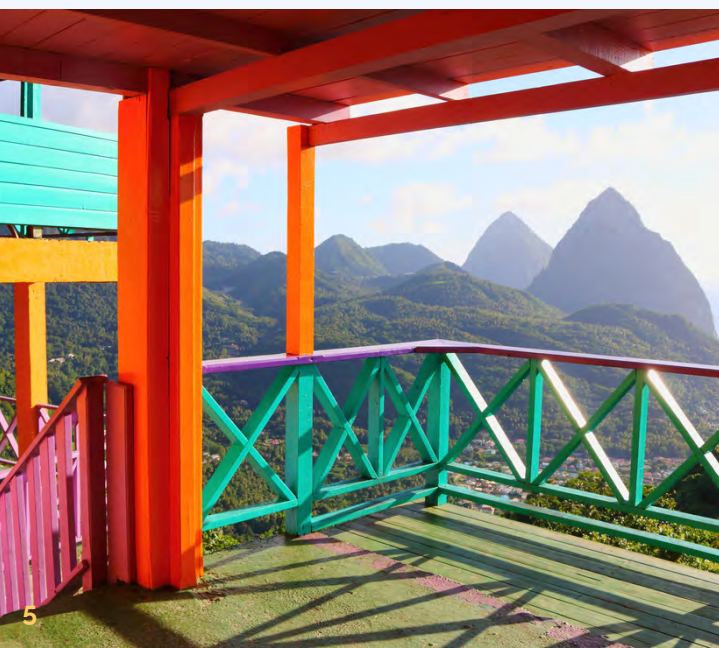


Dương Nhân/Pexels.com

Le département de la Culture des Sports et du Tourisme de la ville de Yen Bai dans le nord du **Viet Nam** a publié son « programme d'activités culturelles et artistiques desservant les zones éloignées, frontalières et insulaires », afin d'améliorer l'accès aux activités culturelles et artistiques en direction des groupes ethniques minoritaires de la province.

Le Comité national pour l'Éducation, la Culture et la Science de **Palestine** a approuvé plusieurs projets en collaboration avec les organisations intergouvernementales de l'ALECSO et l'ICESCO, en vue, respectivement, de fournir un appui à une école des arts du spectacle et de musicothérapie, ainsi que de soutenir les communautés bédouines.

Le ministère de la Culture du **Luxembourg** a officiellement lancé la nouvelle plateforme Kultur | Lx, afin de soutenir et diffuser la culture luxembourgeoise. Les artistes et les professionnels du secteur culturel peuvent désormais bénéficier d'un ensemble de cinq bourses et deux subventions axées sur trois domaines prioritaires : le développement de carrière, la promotion et la diffusion.



La Commission nationale de **Sainte-Lucie** pour l'UNESCO a annoncé l'actualisation de son plan de gestion du site du patrimoine mondial de la zone des Pitons. Les données mises à jour pour le site volcanique concernant, en particulier, la gestion des risques de catastrophe et le changement climatique.



Judith Lienert/Shutterstock.com*



Le ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme de la **République de Corée** a présenté un plan de promotion de l'industrie de l'animation. Le plan inclut des dispositions visant à améliorer les capacités de formation, à renforcer la législation sur la propriété intellectuelle, à fournir un soutien financier et à développer les marchés nationaux et internationaux.



Yu Kato/Unsplash.com



Yusuf Yassir/Unsplash.com

Le gouvernement du **Soudan** a lancé un projet sur les politiques culturelles qui a été développé au cours de l'année dernière par un secrétariat préparatoire au sein du ministère de la Culture et de l'Information. La valorisation de la diversité culturelle au service de l'harmonie et de la cohésion nationales y est présenté comme un principe central, et la réactivation de l'économie culturelle comme une priorité importante.

Le ministère de la Culture et le ministère de l'Industrie, du Commerce et des micro, petites et moyennes entreprises de la **République Dominicaine** ont signé un accord pour le développement d'un répertoire créatif dont l'objectif est de tenir un registre des professionnels et des entreprises développant des activités culturelles et créatives, et ainsi renforcer les secteurs du design, des arts de la scène, des arts visuels, de la musique et de l'édition.

Au cours d'une cérémonie au Musée national du Patrimoine, la République de **Slovaquie** a salué le retour de 44 pièces romaines datant du III^e siècle qui avaient été exportées illégalement en Norvège. En août, une nouvelle loi nationale entrera en vigueur pour renforcer la réglementation concernant l'exportation et l'importation de biens culturels.

Pixabay/Pexels.com



La Direction du patrimoine culturel du **Sénégal** a officiellement présenté un inventaire de 59 éléments du patrimoine culturel immatériel qui seront inscrits sur la liste nationale. Grâce au soutien de l'UNESCO et d'un ensemble d'experts, le projet initié en 2016 vise à sauvegarder ce patrimoine, qui inclut aussi bien des éléments liés aux danses traditionnelles, à la gastronomie, que des rites de mariage et des festivals.



Un réservoir intarissable : la diversité culturelle au service de l'avenir que nous voulons



Site du patrimoine mondial la Cueva de las Manos, Rio Pinturas, en Argentine
Petr Kratochvila/Shutterstock.com*

La culture, dans toute sa diversité, constitue un réservoir intarissable dans lequel nous étanchons notre soif de connaissance du monde, et puisons pour trouver des solutions aux enjeux contemporains. Depuis l'émergence d'Homo Sapiens, le progrès humain a suivi le cours de son évolution à travers la diversité culturelle, les échanges entre groupes humains, les découvertes et innovations, ou encore les institutions et connaissances. La culture est en perpétuel mouvement, évoluant à travers le temps et l'espace, s'adaptant aux circonstances de son époque. Chaque culture se nourrit ainsi des différentes perspectives apportées par cette vaste accumulation de connaissances. La diversité culturelle est donc la ressource renouvelable par excellence de l'humanité et des sociétés. Aujourd'hui encore, la valorisation de la diversité et la promotion des cultures au sein de nos sociétés apparaissent comme des impératifs.

Le monde d'aujourd'hui ne semble pas encore en bonne voie pour atteindre les objectifs d'un développement plus durable. Le récent Rapport des Nations Unies sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) souligne que « la pandémie a eu des conséquences très prononcées dans un certain nombre de domaines, balayant des décennies d'efforts en matière de développement. » Les pays, où les inégalités se sont accrues, abritent plus des deux tiers (71%) de la population mondiale, selon le Rapport social mondial de 2020. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tire fréquemment la sonnette d'alarme sur la montée du racisme et de la xénophobie ; la culture elle-même étant souvent instrumentalisée pour diviser les sociétés et les communautés dans de nombreuses régions du monde, comme le souligne un rapport de 2018 du rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels. Par ailleurs, l'avenir de notre planète est en jeu : la crise climatique est à nos portes, et l'année 2021 est décrite comme « une année décisive pour les populations et la planète » par le Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres. Les nouvelles technologies changent également la donne et soulèvent de nouvelles problématiques quant à la manière dont nous interagissons avec le monde et les autres, entraînant d'importants questionnements en matière d'éthique pour l'avenir de l'humanité.



Les sociétés de nos jours sont résolument multilingues et multiculturelles, dont certaines jouissent d'un grand nombre de cultures et de groupes ethniques. Cette diversité s'est renforcée au fil du temps grâce notamment aux dynamiques d'échanges et migratoires. Le colonialisme, l'esclavage et les déplacements de populations dus aux conflits ont également modifié le tissu social des sociétés, entraînant une perte de connaissances essentielles. La diversité ne désigne pas seulement les différences induites par la présence de différentes communautés culturelles ou ethniques, mais renvoie également à la variété des modes de vie des individus qu'ils soient liés aux genres, à l'orientation sexuelle, à une situation de handicap ou encore à des questionnements d'ordre générationnel. Les cultures transcendent bien souvent les frontières nationales, et les technologies numériques ont, par ailleurs, multiplié les échanges entre les populations comme jamais auparavant, créant de nouvelles communautés au-delà des frontières. Face à cette diversité de codes et de perspectives, certains États se trouvent démunis et ne parviennent parfois pas à déployer les actions nécessaires pour tirer le plein potentiel de la diversité culturelle au service de l'intérêt commun.

Aujourd'hui, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les États réévaluent leurs choix politiques sur le long terme, parmi de nombreuses priorités concurrentes – qu'il s'agisse de la santé, des infrastructures ou de l'emploi. Quelle place la culture occupe-t-elle dans cette panoplie de politiques publiques ? L'Histoire a démontré, qu'après avoir subi un traumatisme, les sociétés et les populations s'appuient sur la culture pour forger des réponses. La création même de l'UNESCO s'inscrit dans cette perspective, dans la conviction que la reconstruction des sociétés, des suites de la Seconde Guerre mondiale, devait reposer sur des moyens politiques et économiques mais aussi sur un renouvellement des idées et de nouvelles solidarités, grâce à notre « féconde diversité ».

« Un développement sans la culture est une croissance sans âme »

Les politiques de développement traditionnelles, axées sur la croissance économique, étaient guidées par la logique qu'une augmentation de la prospérité ferait évoluer le bien-être humain et réduire la pauvreté. Dans les années 1990, il est clairement apparu qu'une approche purement basée sur la croissance avait exacerbé les fractures économiques et sociales entre, et au sein, des pays, menaçant ainsi l'inclusion sociale et l'évolution des sociétés pacifiques et durables. L'intensification de la destruction écologique a entraîné l'aggravation des catastrophes naturelles, et a donné lieu à une recrudescence des incertitudes au niveau mondial. Un changement de paradigme s'est par la suite opéré en faveur du « développement humain », se basant sur les travaux d'Amartya Sen, qui a mis l'accent sur l'élargissement du choix des individus et l'élargissement des libertés. Au sein du système des Nations Unies, l'indice de développement humain a été introduit pour prendre en compte de dimensions telles que la santé et l'éducation.

Anna Dickson/Unsplash.com





Cependant, les individus ne fonctionnent pas en atomes isolés. Nous travaillons, coopérons, et interagissons ensemble de multiples façons. C'est la culture qui nous connecte les uns aux autres et rend possible le développement de l'individu. La culture définit également la relations des individus avec leur environnement naturel. C'est en ce sens que toutes les formes de développement, dont notamment le développement humain, sont finalement déterminées par des facteurs culturels. Si la culture est ainsi comprise comme la base du développement, la notion même de politique culturelle appelle à être considérablement élargie.

Toute politique de développement devrait être perméable à la culture et pouvoir s'en inspirer. Loin de se limiter aux arts et au patrimoine, les participants à la Conférence mondiale sur les politiques culturelles de 1982, Mondiacult, ont défini la culture comme : « dans son sens le plus large, l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » Le rapport Notre diversité créatrice, publié par la Commission mondiale sur la culture et le développement en 1995, souligne que « si les communautés du monde doivent améliorer leurs options de développement humain, elles doivent d'abord être habilitées à définir leur avenir en fonction de ce qu'elles ont été, de ce qu'elles sont aujourd'hui et de ce qu'elles veulent finalement être. » Vingt ans plus tard, le Programme 2030, dont la devise est « L'avenir que nous voulons », fait lui aussi écho à cette vision.

La culture est « dans son sens le plus large, l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

Conférence mondiale sur les politiques culturelles,
Mondiacult, 1982

Mo Gabrail/Unsplash.com



Tout en réaffirmant une définition au sens large de la culture, la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 a, par la suite, donné une orientation politique à ce pluralisme culturel en faveur d'un épanouissement des capacités créatives susceptibles de stimuler la vie publique. Cette dernière affirme que « les politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix », et que le meilleur moyen d'y parvenir est de s'inscrire dans un cadre démocratique. Le Rapport mondial de 2009 de l'UNESCO : Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel s'en fera l'écho, en précisant que « la diversité culturelle devrait être définie comme la capacité à maintenir une dynamique de changement en chacun de nous, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes », ajoutant ainsi une dimension essentielle à la valeur du pluralisme en faveur de la résilience. Les différences entre les cultures ne doivent donc pas s'apparenter à une menace mais plutôt comme un trait fondamental de la richesse de l'humanité, nous incitant à une ouverture vers l'ensemble des « caractéristiques spirituelles, matérielles, intellectuelles et émotionnelles » du monde.



Adopté en 2015, le Programme des Nations Unies de développement durable à l'horizon 2030 – dont l'ambition s'inscrit dans une vision « pour le peuple et par le peuple » – reflète l'évolution vers des modèles de développement qui placent les considérations sociales au même niveau que les considérations économiques, et reconnaît explicitement le pouvoir de la culture. Une première pour la culture dont le rôle en faveur du développement durable a été clairement défini dans un agenda international. À cette occasion, les États membres ont déclaré : « Nous avons conscience de la diversité naturelle et culturelle du monde et savons que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable, dont elles sont des éléments indispensables. » Les pays se sont également engagés « à favoriser l'entente entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel et une éthique de citoyenneté mondiale et de responsabilité partagée ».

La culture est, par nature, un fondement, raison pour laquelle elle ne peut être cloisonnée à un objectif indépendant, et revêt ainsi un rôle transversal contribuant à l'ensemble des 17 Objectifs de développement durable du Programme 2030. À titre d'exemple, la culture y est liée de manière explicite à l'éducation, notamment pour sa capacité à créer des conditions propices à l'appréciation de la diversité culturelle, à valoriser toutes les cultures de manière égale dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En outre, la culture contribue également à un tourisme durable, respectueux de la culture locale, et à la protection du patrimoine culturel et naturel afin de rendre les établissements humains plus inclusifs, sûrs, résilients et durables.

Unis dans la diversité

La mobilisation de la culture au cœur de l'élaboration des visions nationales de développement n'est pas chose nouvelle. Les premières politiques culturelles nationales ont émergé à la fin du 18^e siècle avec les grands musées publics en Europe. Dans les années 1960, la culture faisait office de cri de ralliement pour les pays nouvellement indépendants, et représentait un véritable moteur des projets de construction de la nation. À titre d'exemple, les politiques des États arabes ont mis un accent particulier sur le rôle de la culture au service de la création d'une identité et de la construction d'une unité. Dans les Caraïbes, la culture est devenue un important outil d'émancipation pour la majorité de la population anciennement réduite en esclavage, reflétant le principe selon lequel accepter son passé est le seul moyen de construire l'avenir. En Amérique latine, les priorités culturelles étaient davantage façonnées par les besoins politiques des années 1980 et 1990, lorsque les effets socioculturels de la transition vers la démocratie ont commencé à se faire sentir. Par conséquent, les politiques culturelles ont eu tendance à mettre davantage l'accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en renforçant les droits culturels.

La protection de la diversité culturelle a longtemps été au cœur de la vision de nombreux pays pour inscrire leur prospérité sur le long terme. Par exemple, depuis son indépendance en 1949, l'Indonésie s'est dotée d'un slogan national autour de cette idée : « L'unité dans la diversité » (« Unity in diversity », en anglais). Cette devise s'inspire d'un mantra javanais datant du 15^e siècle illustrant une identité partagée malgré les diverses cultures et ethnies des 17 000 îles de l'archipel. Dans la même veine, dans le Pacifique, au sortir de la colonisation, la Constitution des Samoa se basait à la fois sur « les principes chrétiens et les coutumes et traditions samoanes », en reconnaissance de son passé. Au fil du temps, d'autres pays ont étendu leurs politiques publiques afin d'englober les identités multiples de leurs populations. La Bolivie a peut-être été le premier pays à adopter, en 1967, une loi assurant la protection juridique de son folklore national, élargissant ainsi la définition des droits culturels, à ce que nous considérons aujourd'hui comme le patrimoine culturel immatériel. Un autre exemple éloquent est celui de la Constitution de 1987 d'Haïti, à travers laquelle le créole haïtien a acquis le statut de langue officielle au même titre que le français, en reconnaissance du patrimoine de sa population.





Les anciens modèles d'assimilation visant à homogénéiser les groupes de la population au service de l'édification d'une nation, ne se sont avérés ni souhaitables ni réalisables dans la construction de sociétés plus inclusives. Par ailleurs, la culture d'un pays ne demeure pas statique ou immuable. Au contraire, elle est dynamique et évolue continuellement, reflétant son histoire, ses mœurs, ses institutions et ses attitudes, ses mouvements sociaux, ses conflits, ses migrations et ses luttes ainsi que les configurations du pouvoir politique, à l'intérieur du pays et à l'échelle internationale. La première législation multiculturelle nationale au monde n'est apparue au Canada qu'en 1988, lorsque la nouvelle loi sur le multiculturalisme a reconnu la diversité culturelle comme une caractéristique fondamentale de la société canadienne. La loi reconnaît également le patrimoine multiculturel du Canada, les droits des peuples autochtones, permet l'usage de langues autres que les langues officielles – que sont l'anglais et le français – et protège les droits des minorités à jouir de leurs cultures.



Des politiques culturelles nationales plus récentes mettent également en valeur la diversité des cultures. À titre d'exemple, la politique culturelle de la Jamaïque de 2003, déplore que « les processus formels aient mis l'accent sur notre passé européen bien plus que sur nos patrimoines africain, indien, chinois et autres », et souligne « qu'il est nécessaire, surtout en ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel, de se concentrer sur l'importance des connaissances traditionnelles dans la consolidation des communautés et le bien-être de la société en général ». Au Chili, c'est à la suite d'un processus sans précédent de consultation auprès des peuples autochtones, menée avec la pleine participation des neuf peuples autochtones et de la tribu afro-descendante, que le ministère des Cultures, des Arts et du Patrimoine a été créé en 2017. Cette référence aux « cultures », au pluriel, a marqué un important changement de paradigme non seulement en faveur de la reconnaissance de la diversité culturelle du pays, mais aussi de la création de mécanismes politiques pour assurer l'épanouissement de ces cultures. En outre, le pays œuvre depuis le mois juillet 2021 à l'élaboration d'une nouvelle constitution en collaboration avec un groupe de 155 membres représentatifs issus de différentes régions du pays. Ce dernier a, par ailleurs, relevé le défi de la diversité dans la représentativité des groupes puisque la moitié sont des femmes, un minimum de 17 sont issus de peuples autochtones, et le plus jeune a 21 ans. Cela est considérée comme une grande force pour assurer un processus participatif et inclusif dans le cadre de la construction d'un avenir plus juste dans un pays où les inégalités sont profondes.



Par ailleurs, des politiques novatrices ont également été élaborées au niveau international, comme [l'Instance permanente sur les questions autochtones \(UNPFII\)](#), lancée en 2002 en tant qu'organe consultatif des Nations Unies. Cette démarche s'est illustrée comme une étape importante dans la reconnaissance, la protection et la promotion de la diversité culturelle, ainsi qu'un grand accomplissement en matière de droits culturels. L'adoption de la [Convention de 2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#) par les États membres de l'UNESCO a été tout aussi visionnaire, car elle a permis d'aboutir à une définition plus inclusive du patrimoine culturel, à travers une valorisation des traditions et des savoir-faire locaux, élargissant ainsi la définition du patrimoine au-delà des manifestations physiques du patrimoine. En outre, elle reconnaît que le patrimoine culturel immatériel est un patrimoine partagé, non lié à un territoire particulier, et qu'il est sujet à des évolutions au fil du temps.

Le ministère est guidé par les principes de la diversité culturelle, la démocratie et la participation, la reconnaissance culturelle des peuples autochtones, le respect pour la liberté de création et la valorisation sociale des créateurs et professionnels de la culture, ainsi que la reconnaissance des cultures territoriales, le respect des droits des praticiens et des créateurs de du secteur de la culture et de la mémoire historique.

Ministère des Cultures, des Arts et du Patrimoine du Chili





La culture : le moteur du changement

La diversité culturelle – lorsqu'elle est exploitée à bon escient – est en mesure de nourrir le dialogue et la compréhension mutuelle, et de développer de nouveaux modèles de citoyenneté à travers un accès élargi à des connaissances essentielles.

Les codes culturels locaux peuvent constituer une source pour la cohésion sociale et la paix, notamment dans les pays qui ont fait l'expérience de bouleversements sociaux. À titre d'exemple, le plan de développement national du Tchad vise à renforcer « la cohésion nationale à travers la réhabilitation et la restauration de valeurs ancestrales ». La politique culturelle de 2018 du Pakistan reconnaît, quant à elle, la diversité culturelle comme un « lien unificateur » pour surmonter les tensions intercommunautaires. Caractérisée par un kaléidoscope de groupes ethniques et religieux, l'île Maurice attribue son classement élevé dans l'Indice mondial de la paix au respect de la diversité culturelle. Dans son Examen national volontaire (ENV) de 2019, soumis aux Nations Unies dans le cadre du suivi des Objectifs de développement durable, l'île Maurice indique que le pays « est une île-État démocratique souveraine d'environ 1,3 million de personnes de races, de cultures et de croyances religieuses différentes, vivant dans un esprit d'unité, de respect mutuel et de tolérance. Ces valeurs ont soutenu le processus de construction de la nation. »



En plus d'être porteuse de cohésion sociale, la diversité culturelle permet de soutenir des moyens de subsistance durables et, plus largement, la croissance économique. Elle s'appuie aussi bien sur la richesse du patrimoine culturel immatériel que de la diversité des expressions culturelles. À titre d'exemple, le Maroc, à travers sa Vision 2020, œuvre à stimuler le tourisme culturel par l'organisation de festivals dédiés aux arts et aux expressions artistiques du patrimoine. Dans la même perspective, l'initiative « Ruta Afro » du Panama consiste à créer du lien entre les communautés afro-panaméennes par le biais d'un circuit touristique, qui permet d'offrir davantage de visibilité à leurs cultures ainsi que des opportunités d'emploi. La politique « Un village, un produit » (« One Village One Product », en anglais) du Brunei Darussalam est, quant à elle, axée sur le tourisme culturel communautaire et repose sur la promotion de l'artisanat et du patrimoine culturel immatériel. Enfin, le récent Pacte pour la culture du Pérou souligne l'ambition du pays d'un plus large investissement dans la diversité culturelle en vue de stimuler le secteur culturel, protéger le patrimoine du pays, et promouvoir les industries culturelles.

Jeison Higuera/Unsplash.com





La culture définit également la façon dont les populations perçoivent leurs relations avec la nature et leur environnement, à la terre et au cosmos.

La cosmovision autochtone quechua est précisément centrée sur l'humanité en tant que partie intégrante de l'environnement naturel et social. Partant de ce principe, la notion de « *sumak kawsay* » ou « bien-être » a été introduite en 2008 dans la Constitution de l'Équateur, faisant du pays le premier à reconnaître les droits à la nature dans sa constitution. Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, le patrimoine culturel se caractérise par des liens étroits entre l'homme et la nature, qui s'expriment principalement par le biais du patrimoine culturel immatériel. Les États fédérés de Micronésie, par exemple, soulignent dans leur ENV 2020 la façon dont leur volonté de protection d'une biodiversité, parmi les plus riches du monde, associée à des traditions fortes et diverses, permet au pays de jouir d'un positionnement idéal pour conserver aussi bien son patrimoine naturel que social. Dans la même veine, la Hongrie a inscrit les liens entre la culture et l'environnement dans sa Constitution en 2012 afin de soutenir les efforts de « préservation et de protection des ressources matérielles, intellectuelles et naturelles » en faveur des générations futures : c'est l'un des rares documents au monde qui énonce des principes liés aux droits des générations futures sur cet héritage.



L'apport des connaissances locales et autochtones s'avère progressivement essentiel dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

Les cultures des 350 millions d'autochtones dans le monde sont étroitement liées au monde naturel. Leurs connaissances, bien que relativement nouvelles dans le champ de la science du climat, sont reconnues depuis longtemps comme une source essentielle d'informations et de perspectives dans des domaines tels que l'agroforesterie, la médecine traditionnelle, la conservation de la biodiversité, l'évaluation d'impact, ainsi que la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles. Tant la [Convention sur la biodiversité de 1992](#) que l'[Accord de Paris sur le changement climatique de 2015](#) invitent les États à prendre en considération, préserver, maintenir et faire usage des connaissances traditionnelles et autochtones pour l'élaboration de politiques socio-économiques et environnementales pertinentes.



Par ailleurs, un grand nombre des 7 000 langues du monde sont des langues autochtones, chacune d'entre elles reflétant une vision du monde et un système de connaissances uniques.

L'objectif de la [Décennie des langues autochtones 2022-2032](#) est précisément de protéger et promouvoir ces langues. Reconnaissant que les peuples autochtones sont les détenteurs d'une riche diversité du patrimoine vivant à travers une multitude de pratiques, représentations, expressions, connaissances et compétences, la Convention de 2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel permet aux peuples autochtones de faire entendre leur voix et de contribuer aux réflexions sur le patrimoine, à l'échelle internationale, en veillant ainsi à y refléter leurs expériences et connaissances.

Denis Belitsky/Shutterstock.com





Villes, musées et médias : des pôles de diversité culturelle et de citoyenneté mondiale

Les villes, les musées et les médias contribuent aussi bien à formuler et diffuser de nouvelles connaissances, qu'à améliorer nos façons de vivre ensemble. Ces derniers offrent des espaces privilégiés d'appréciation de la diversité culturelle. D'ici à 2050, on estime que 70 % de la population mondiale vivra dans les villes, où se concentre la plus grande diversité. En milieu urbain, la mixité des modes de vie et des formes d'expression peut être source à la fois de créativité et d'innovation. Renforcer l'intégration sociale à travers le respect des diversités ethniques et culturelles, tout en suscitant leur essor, constitue ainsi un enjeu majeur pour les politiques publiques. À l'instar des tendances mondiales en matière de développement, tout au long des années 1980, en Europe occidentale et en Amérique du Nord, les politiques culturelles urbaines ont été développées au service d'objectifs essentiellement économiques.

Le Nouveau Programme pour les villes de 2016 approuvé par les Nations Unies reconnaît pleinement que « la culture et la diversité culturelle constituent des sources d'enrichissement pour l'humanité et contribuent de façon majeure au développement durable des villes, des établissements humains et des citoyens, en leur donnant les moyens de jouer un rôle actif et irremplaçable dans les initiatives de développement. » En effet, la culture, la créativité, le patrimoine et la diversité sont mentionnés plus de 35 fois dans le Programme. La diversité du tissu urbain a conduit à l'émergence de nouveaux acteurs, notamment au sein de la société civile. Cela a ouvert de nouveaux espaces culturels et créé des opportunités de célébrer la diversité culturelle, notamment à travers les festivals. En outre, de nouvelles idées, de nouveaux concepts et de nouveaux outils – tels que les Villes créatives et le Paysage urbain historique – ont émergé, enrichissant ainsi les approches de vivre ensemble.

AnnaTamila/Shutterstock.com





La culture est un élément constitutif de la ville, à l'image de la notion de « civitas » de la Rome antique qui renvoie à un ensemble social cohérent, à un organe collectif de citoyens, comme le souligne le rapport mondial de l'UNESCO « Culture : Futur urbain ». Si le patrimoine culturel matériel construits de multiples strates de signification, les expressions culturelles constituent des vecteurs de l'identité collective. Dans cette perspective, la recommandation de l'UNESCO de 2011 concernant le paysage urbain historique encourage les décideurs locaux à adopter une planification participative et à consulter les parties prenantes sur les valeurs à protéger pour les transmettre aux générations futures, et à déterminer les attributs qui portent ces valeurs. Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO – à travers ses sept domaines créatifs – renforce le dialogue, indispensable au développement. Les Villes créatives recherchent des solutions innovantes pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment en matière de logement, de mobilité, d'accès à l'espace public et à la vie culturelle. À titre d'exemple, dans la médina de Tunis – un site du patrimoine mondial et une Ville créative d'artisanat et des arts populaires – l'Association pour la protection de la médina de Tunis a conçu, en collaboration avec les autorités locales, un programme ambitieux de régénération des logements insalubres et de restauration des bâtiments historiques. La foire annuelle de l'artisanat et le festival de la médina attirent également des dizaines de milliers de visiteurs par an pour célébrer la diversité culturelle de la médina.



Par ailleurs, « les espaces publics peuvent créer l'environnement nécessaire pour casser les mythes et les stéréotypes destructeurs associés à la migration en encourageant le débat public à propos des contributions variées et extrêmement constructives apportées par les migrants aux populations locales », comme le souligne la Déclaration de Barcelone sur les espaces publics de 2016. Une approche culturelle de la planification urbaine renouvelle les notions de « droit à la ville » pour le bien commun. L'UNESCO a lancé en 2004 la Coalition internationale des villes inclusives et durables pour répondre aux problématiques liées au racisme, à la discrimination raciale et à la xénophobie ainsi qu'à d'autres maux sociétaux résultant des transformations sociales, notamment de l'urbanisation rapide, la mobilité humaine et l'augmentation des inégalités. Les sept coalitions régionales et nationales collaborent pour faire progresser un développement urbain inclusif, exempt de toute forme de discrimination, à travers l'élaboration de politiques inclusives, le renforcement des capacités et des activités de sensibilisation. Un exemple éloquent d'événement rassembleur, qui investit l'espace public, est la Journée internationale du jazz des Nations Unies, initiée par l'UNESCO. Cette journée de célébration de la musique jazz offre l'occasion de faire la lumière sur son historique liée à la défense des droits de l'homme et des droits civils, et sur ses origines en Afrique et dans les Caraïbes.

San Fermin Pamplona/Pexels.com





À L'HORIZON

Les 104 000 musées du monde revêtent également une « grande importance pour toutes les sociétés, pour le dialogue interculturel entre les peuples, pour la cohésion sociale et pour le développement durable, la société et en tant que facteur d'intégration et de cohésion sociale », comme le souligne la Recommandation de l'UNESCO de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et leur rôle dans la société. Pourtant, certaines études révèlent que les musées ne font pas toujours preuve d'ouverture à une diversité de groupes sociaux, une exclusion parfois liée à l'appartenance ethnique, aux genres, à l'orientation et à l'identité sexuelles, ou encore au milieu socio-économique, au niveau d'éducation, aux capacités physiques, à l'affiliation politique et aux croyances religieuses. Une étude menée en 2017 aux États-Unis éclaire sur la question et souligne que les visiteurs issus de la diversité raciale et ethnique, ainsi que les jeunes, étaient plus susceptibles de penser que les structures culturelles n'étaient « pas pour les gens comme eux ». De nombreux musées pourraient davantage investir dans leur potentiel de promotion en faveur de la diversité culturelle et de la valorisation de la diversité des cultures.



Iakov Filimonov/Shutterstock.com*

Certains musées dans le monde proposent des solutions innovantes pour attirer les populations marginalisées, accomplissant ainsi leur rôle d'espaces publics de réflexion et de débat autour de sujets historiques, sociaux, culturels ou encore scientifiques. Un projet porté par l'Edo musée d'art ouest-africain, située dans la ville de Benin City, dans le sud du Nigéria, dont l'ouverture est prévue en 2025, s'inscrit dans cette réflexion et a pour ambition de développer une compréhension commune du patrimoine culturel de la sous-région, contribuant ainsi à la « renaissance culturelle » du continent. Ouvert en 1982, le Musée national des cultures populaires (« Museo Nacional de las Culturas Populares », en espagnol) a pour objectif déclaré d'être « une porte ouverte sur la diversité culturelle des traditions ancestrales et les nouvelles propositions de manifestations culturelles [...] qui favorisent le respect du pluralisme culturel qui caractérise notre pays ». La France, quant à elle, a développé un modèle de musées numériques mobiles et à faible coût appelés « Micro-folies » en vue d'améliorer l'accessibilité sociale. Un autre exemple éloquent est celui du Réseau national des musées de Norvège dédié aux minorités et à la diversité culturelle ; ce dernier réunit plus de 20 musées organisant des expositions itinérantes ou des ateliers de formation auprès de personnes issues de minorités, afin d'accroître leur accès à la culture et leur inclusion dans les programmes de ces institutions.





Les médias et les technologies numériques sont également des vecteurs de partage de contenus culturels. Le rapport de l'UNESCO « Repenser les politiques culturelles », publié en 2018, a révélé que regarder la télévision et écouter la radio étaient des activités culturelles si largement répandues qu'elles étaient indispensables pour informer les populations sur les diverses expressions culturelles, et pour garantir leur droit à la participation culturelle. Il y a malgré tout un risque de concentration des médias et d'homogénéisation des expressions, dont certains s'alarment à juste titre. Il est par conséquent vital de développer le pluralisme des médias à travers un accès élargi à ces derniers et le développement de cadres réglementaires qui contribuent à créer des médias représentatifs des sociétés en constante évolution. Il apparaît également vital de promouvoir la formation à l'éducation aux médias et développer une sensibilité à la culture, en particulier en direction des professionnels pour qu'ils renforcent leur sensibilité à la diversité et évitent les écueils de la discrimination, de la stigmatisation et des stéréotypes.

Le taux de pénétration d'Internet dans le monde s'élève aujourd'hui à 53,6 %, ce qui signifie que près de la moitié du monde n'est toujours pas en mesure de prendre part aux débats au niveau global qui souvent ont une résonance en ligne. Cela concerne, en particulier, les femmes et les personnes en situation de handicap, ce qui porte directement atteinte aux droits fondamentaux. Par ailleurs, il existe actuellement une vaste fracture linguistique dans le cyberspace – avec 77% des contenus en ligne disponibles en seulement 10 langues – qui ne fera qu'exacerber la fracture numérique, un pan entier de la population mondiale restant marginalisée. Face à ce constat, la Recommandation de l'UNESCO de 2003 sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace propose des mesures favorisant l'accès universel aux ressources et services numériques, et facilitant la préservation de leur diversité culturelle et linguistique. Les algorithmes sont également porteurs d'un risque puisque, loin d'élargir les choix, les technologies numériques et l'intelligence artificielle peuvent conduire à une homogénéisation de l'accès aux expressions culturelles.

L'UNESCO est le chef de file des discussions mondiales sur la manière d'aborder les questions relatives à la transparence, à la responsabilité et à la vie privée en matière d'intelligence artificielle. Un cadre mondial pour la réglementation de l'intelligence artificielle, contenant des chapitres politiques orientés vers l'action sur ces questions et les champs y afférents, dont la culture, devrait être adopté d'ici la fin de cette année. Un des points particulièrement positifs des plateformes numériques est qu'elles ont notamment permis à plusieurs communautés de partager et transmettre leur patrimoine immatériel, comme cela a été particulièrement observé pendant la pandémie.

zhu difeng/Shutterstock.com*





Une ressource renouvelable par excellence

À travers les époques, la culture a été un réservoir intarissable d'innovation et de créativité, elle est une ressource renouvelable par excellence. Pourtant, aujourd'hui plus qu'à tout autre moment de l'histoire, les défis auxquels nous sommes confrontés s'entremêlent, sont multiformes et incontestablement mondiaux. La fragmentation des sociétés, l'accroissement des inégalités, les formes complexes de conflits contemporains, conjugués à la crise climatique et aux transformations technologiques, provoquent de tels bouleversements que les sociétés ne pourront relever les défis mondiaux qu'en renforçant la diversification et en tirant le plein potentiel de la diversité culturelle, ce qui n'est réalisable que si toutes les cultures sont mises sur un même pied d'égalité.

Dans un monde globalisé, l'État moderne est résolument et irréversiblement multiculturel. Afin d'assurer l'unité et la diversité, et éviter l'émergence de tensions et les fragmentations sociales, les politiques publiques se doivent de construire des sociétés inclusives – en mesure de promouvoir la diversité de l'ensemble des citoyens, sans distinction de race, d'origine ou de sexe, et de garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans un environnement démocratique. Les développements institutionnels au niveau des pays au cours de la dernière décennie – notamment la création de ministères de la culture et l'intégration de la protection de la diversité culturelle dans les documents juridiques, tels que dans les constitutions – témoignent d'une aspiration partagée par de nombreuses sociétés. Il est donc impératif que l'État puisse garantir le respect de la diversité culturelle par le biais de l'élaboration de politiques la valorisant comme une ressource positive en faveur du progrès et non pas comme un instrument de division.

Intérieur de la grande salle du palais Dacheng, site du patrimoine mondial de 'Chine, Quanzhou : Emporium mondial de la Chine des Song et des Yuan'
© Quanzhou maritime Silk Road World / Chen Yingjie





Tirer le plein potentiel de la culture, dans toute sa diversité, appelle à une adaptation des instruments politiques des États, pour des politiques plus globales, prenant en compte le large spectre des politiques publiques. C'est en réformant leurs outils et instruments politiques que les pays sont en mesure de s'adapter aux sociétés multiculturelles d'aujourd'hui. Axées sur les connaissances, nos sociétés appellent à créer de meilleures conditions pour mobiliser l'ingéniosité de chacun et dans tous les domaines de la société. Cette approche serait, par ailleurs, susceptible d'offrir au plus grand nombre de citoyens la possibilité de s'engager et de contribuer à la construction d'une véritable citoyenneté mondiale en dotant les individus des capacités nécessaires pour devenir des acteurs du changement au sein des sociétés, dans lesquelles ils évoluent, et leur permettre d'élargir le champ des possibles.

Garantir le développement de la culture permettra de mettre en place de nouveaux modèles économiques et de société, davantage axés sur l'humain, qui s'appuient sur les capacités humaines et investissent dans celles-ci. Investir dans la culture équivaut à investir dans le capital humain. Exploiter le pouvoir de la culture ne se limite pas aux modèles économiques mais concerne l'ensemble des politiques publiques, de l'éducation à la santé, en passant par le développement numérique, la transition écologique et l'emploi. Une plus grande interdépendance, mais aussi une diversification, sont nécessaires au développement durable. L'esprit du Programme 2030 souligne qu'une seule solution ne convient pas à tous. Seule la culture est en mesure de lier les ambitions mondiales aux solutions locales, car elle offre de nouvelles plateformes de dialogue entre les décideurs et les citoyens. L'année 2021 pose les premiers jalons de la Décennie d'action des Nations Unies pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD. En 1994, la Commission mondiale de la culture et du développement a regretté le fait que « notre imagination sociale et politique n'a pas suivi le rythme de notre imagination scientifique et technologique ». De nos jours, ce constat est plus pertinent que jamais. Il est temps de placer la culture au cœur des stratégies de développement, en faisant usage de notre diversité créative.

Alex Sorto/Unsplash.com





Jacob Lund/Shutterstock.com*

Le 10 juin s'est tenue la première réunion du Comité scientifique pour la Culture de la Paix, un organe consultatif constitué dans le cadre de la Biennale de Luanda, le Forum panafricain pour la culture de la paix. Le comité réunit 21 experts, scientifiques, universitaires, écrivains, scénaristes et autres, originaires des 5 régions de l'Union Africaine et de la diaspora, ainsi que 3 membres observateurs (de l'UNESCO, l'Union Africaine et du gouvernement angolais). Son rôle est d'identifier les pratiques pour la prévention des conflits en Afrique et de créer une Alliance des partenaires pour la promotion d'une culture de la paix. La réunion a abordé la question de la migration, de l'éducation pour la paix, des liens forts avec la culture et la créativité, du trafic illicite et de la restitution des biens culturels ou des problèmes auxquels fait face la jeunesse Africaine. La Biennale aura lieu du 4 au 8 octobre 2021.

L'Union Africaine a organisé sa 7e réunion du Comité technique et consultatif du Grand Musée de l'Afrique afin d'aborder les préparatifs de l'inauguration du musée prévue plus tard cette année en République algérienne démocratique et populaire, qui a été retardée en raison de la pandémie de COVID-19. La création du Grand Musée de l'Afrique (GMA) a été impulsée par l'Agenda 2063 de l'UA, l'aspiration 05 et par la Charte pour la Renaissance Culturelle Africaine de 2006 qui est récemment entrée en vigueur.

Les États de la région Afrique membres de l'Organisation mondiale du Tourisme ont approuvé à l'unanimité l'Engagement de Windhoek pour promouvoir la marque Afrique afin d'exploiter pleinement le potentiel en matière de tourisme du continent. Selon les termes de l'Engagement de Windhoek, les Membres s'engagent à mobiliser les parties prenantes des secteurs public et privé ainsi que les communautés locales en vue de construire un nouveau récit inspirant pour le tourisme sur le continent. Au cours des prochaines semaines, l'OMT travaillera avec tous les signataires pour créer une feuille de route commune en vue d'établir la marque Afrique. Il s'agira notamment d'établir des valeurs et des objectifs communs et d'identifier les besoins et les possibilités de financement, ainsi que de fournir des boîtes à outils dédiées à la promotion de certaines destinations, notamment des lignes directrices et des recommandations, et des formations ainsi qu'un renforcement des capacités en matière d'information commerciale, de marketing numérique et de gestion des données.

Le Comité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le retour des biens culturels à leur pays d'origine a tenu sa première réunion le 29 juin. Le Comité a été désigné afin de suivre la mise en œuvre du plan d'action de la CEDEAO 2019-2023, approuvé par les chefs d'États et de gouvernements de la région, et vise à contribuer à la restitution des biens culturels des États membres de la CEDEAO à leurs pays d'origine, dans le but de reconstituer le patrimoine culturel régional.



ÉTATS ARABES



H1N1/Shutterstock.com*

Le 29 juin, l'ALECSO a organisé une réunion extraordinaire du Comité permanent de la culture arabe, consacrée à la discussion de la première ébauche des cinq axes du projet « Révision et développement du plan global pour la culture arabe » (« Reviewing and Developing the Comprehensive Plan for Arab Culture », en anglais). La version finale du plan devrait être présentée à la prochaine réunion des ministres responsables des affaires culturelles des pays arabes. Il a été annoncé que l'Arabie saoudite accueillera la 23e conférence des ministres arabes de la culture en 2022, en accord avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO). Organisée tous les deux ans par l'ALECSO avec 22 États membres hôtes, la conférence est un événement culturel important dans le monde arabe car elle renforce l'échange entre les cultures et le rapprochement entre les pays arabes.

Le 28 juin, les experts du Comité de l'ALECSO sur le patrimoine culturel et naturel ont tenu leur 15e réunion annuelle préparatoire à la 44e session élargie du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO (16-31 juillet). Les experts ont discuté de la présentation du projet « Salt, ville de tolérance et d'hospitalité urbaine » (« Salt, the city of tolerance and urban hospitality », en anglais) du Royaume Hachémite de Jordanie, et « Les arts culturels rupestres de Najran » ("Cultural Rock Arts in Najran fever" en anglais) du Royaume d'Arabie Saoudite en vue de leur inscription sur la liste du patrimoine mondial. Les participants ont également discuté du dossier « Jérusalem et ses anciens murs », qui est un point permanent du programme de la réunion annuelle du Comité des experts arabes du patrimoine culturel et naturel.

L'Organisation islamique mondiale pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) et la Ligue des savants Mohammadia ont lancé le 7 juillet le premier volume de l'Encyclopédie sur la déconstruction du discours extrémiste, intitulé « Déconstruire les fondements intellectuels des discours extrémiste ». Cette série de trois volumes a pour but de protéger les jeunes du discours extrémiste et de haine, particulièrement dans l'espace numérique, et à consolider la paix.





naeem mayet/Pexels.com

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), en partenariat avec l'Organisation internationale du travail, a lancé le 9 juillet un rapport relatif aux emplois verts au sein de l'ANASE. Le rapport d'étude régional sur l'état de préparation de la politique des emplois verts dans l'ANASE fait référence à la manière dont la transition verte contribue à la protection du patrimoine culturel. Il s'agit notamment d'un objectif déclaré dans le Plan stratégique national du Cambodge sur la croissance verte 2013-2030, tandis que l'Association mongole pour la finance durable a établi huit principes de finance durable, dont l'un concerne la protection du patrimoine culturel.

Dans le Pacifique, l'Union européenne a lancé une initiative visant à fournir un soutien financier, des conseils techniques, des programmes de tutorat et de renforcement des capacités aux artistes et aux producteurs culturels de la sous-région. Le projet, d'un montant de 3,7 millions d'euros, est principalement financé par la Division des droits de l'homme et du développement social de la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Université de technologie du Queensland. Le projet « ACP-UE de renforcement des capacités pour la durabilité des industries culturelles et créatives dans le Pacifique » vise à accroître la contribution du secteur culturel et créatif au développement économique et à améliorer la reconnaissance de son rôle dans les économies nationales du Pacifique.



Theodor Vasile/Unsplash.com

Le Conseil de l'Union européenne a approuvé des conclusions réaffirmant l'engagement de l'UE au Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui continue à guider les actions au sein de l'UE et au-delà en faveur de la reconstruction de nos sociétés reposant notamment sur des principes écologiques. Le document intitulé « Une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030 – Reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19 » reconnaît explicitement la contribution de la culture et du secteur culturel aux ODD, qui peut être considérablement renforcée par les nouvelles technologies numériques.

Six pays d'Europe du Sud-Est ont commencé à déployer les indicateurs thématiques de l'UNESCO pour la culture dans le Programme 2030 (Indicateurs Culture|2030) afin de réaliser le suivi des progrès de la contribution de la culture à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable aux échelles nationale et locale. Les indicateurs proposés évalueront le niveau d'engagement des autorités et institutions publiques dans l'intégration et l'exploitation des connaissances culturelles pour favoriser le respect et l'appréciation de la diversité culturelle, ainsi que d'évaluer la contribution de la culture dans la construction de la cohésion sociale, la promotion de l'inclusion et la participation culturelle. Ils seront mis en œuvre en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Macédoine du Nord, Roumanie et Serbie, avec le soutien de l'Antenne de l'UNESCO à Sarajevo.

Un rapport sur le « Statut et les conditions de travail des artistes, des professionnels de la culture et de la création » a été publié à la suite d'une réunion de réflexion qui s'est tenue en avril 2021 entre la Commission européenne et les acteurs de la société civile du secteur culturel. Le rapport souligne comment la COVID-19 a mis en lumière les failles du secteur et propose des recommandations.

Le Réseau des associations des musées européens (NEMO) a mis à jour sa carte interactive de la réouverture de musées pour montrer que tous les pays d'Europe inclus dans la carte autorisent l'ouverture des musées, suite à l'annonce officielle de l'Italie le 21 juin 2021.



guruXOX/Shutterstock.com*

Le MERCOSUR a organisé la 49e réunion des ministres de la Culture au cours de laquelle les ministres de la culture ont signé la Déclaration du MERCOSUR culturel, 30 ans après la création du groupe, et se sont engagés à unir leurs forces, afin d'aligner les objectifs de l'intégration culturelle de la région, face aux nouveaux défis mondiaux. Dans la même optique, le MERCOSUR culturel, en partenariat avec le ministère de la Culture de l'Argentine, a lancé un festival de cinéma afin de promouvoir la diversité culturelle du MERCOSUR et, par ailleurs, aborder les questions liées à la relation entre les cinémas et les publics.

L'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI) s'est associée à la Fondation Ortega y Gasset – Gregorio Marañón pour renforcer l'innovation dans le secteur culturel de la région. L'une des initiatives clés est le « Programme de formation à la créativité et au leadership culturel » qui souligne l'axe de travail stratégique de l'OEI pour la promotion des industries culturelles et créatives.

En réponse à la vulnérabilité du patrimoine documentaire face aux catastrophes, notamment les inondations, le réseau centraméricain de volontaires de secours pour la protection le patrimoine documentaire a été lancé le 21 juin. Élaboré par l'UNESCO, avec le soutien du ministère de la Culture du Panama, des archivistes, des bibliothécaires et des secouristes du Panama ont participé à une série d'exercices de gestion des risques. Les activités futures comprennent des formations complémentaires, des ateliers et des conférences. L'initiative, qui devrait être lancée au Costa Rica, au Nicaragua, au Honduras et au Salvador en 2022, s'inscrit dans le programme « Mémoire du monde » de l'UNESCO.



cultura.gov.it/g20cultura

LE G20 ADOPTE UNE DÉCLARATION SUR LA CULTURE POUR LA PREMIÈRE FOIS

Pour la première fois dans l'histoire, les ministres de la Culture du G20 – groupe rassemblant les plus grandes économies mondiales – ont adopté le 30 juillet une Déclaration du G20 sur la culture. Celle-ci positionne résolument la culture comme levier d'une relance socio-économique durable face à la pandémie de COVID-19. La Déclaration inclut cinq priorités clés identifiées par la Présidence italienne concernant (i) la protection du patrimoine culturel, (ii) la culture et le changement climatique, (iii) la culture et l'éducation, (iv) les industries culturelles et créatives et (v) la culture face à la transformation numérique.

L'Italie a également franchi des étapes importantes dans la perspective d'intégrer la culture de façon permanente dans le G20, notamment en formalisant le Groupe de travail sur la culture pour construire un consensus entre les Membres et contribuer à la Réunion des ministres de la Culture et au Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G20. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité de l'avancée historique réalisée à l'initiative de l'Arabie saoudite, qui a mis la culture à l'ordre du jour du G20 en 2020. L'UNESCO, pour sa part, a soutenu et accompagné le processus dans son ensemble. La Directrice Générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay, a ouvert la réunion ministérielle aux côtés du Premier ministre italien, Mario Draghi. Elle a également participé aux séances de travail ministérielles.

La Déclaration – adoptée à Rome, Italie, sur le site du patrimoine mondial du Colisée – s'inscrit dans le processus global qui aboutira au Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G20, qui se tiendra dans le courant de l'année. L'inclusion de la culture fait écho à l'élargissement progressif des discussions du G20, au cours des dernières années, vers une réflexion plus globale sur les enjeux sociétaux du monde contemporain. Elle témoigne également d'un alignement croissant des priorités du G20 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies ; la promotion de modèles de croissance inclusifs et équilibrés ou encore l'élargissement des mécanismes de gouvernance à d'autres acteurs, telles que les organisations intergouvernementales et la société civile, témoignent en particulier de cette dynamique.

Filippo Attili - PCM

Le ministère de la Culture de l'Italie et le G20 Italie





MEMBRES DU G20



Population

60%

de la population mondiale



Économie

80%

du PIB mondial



Commerce

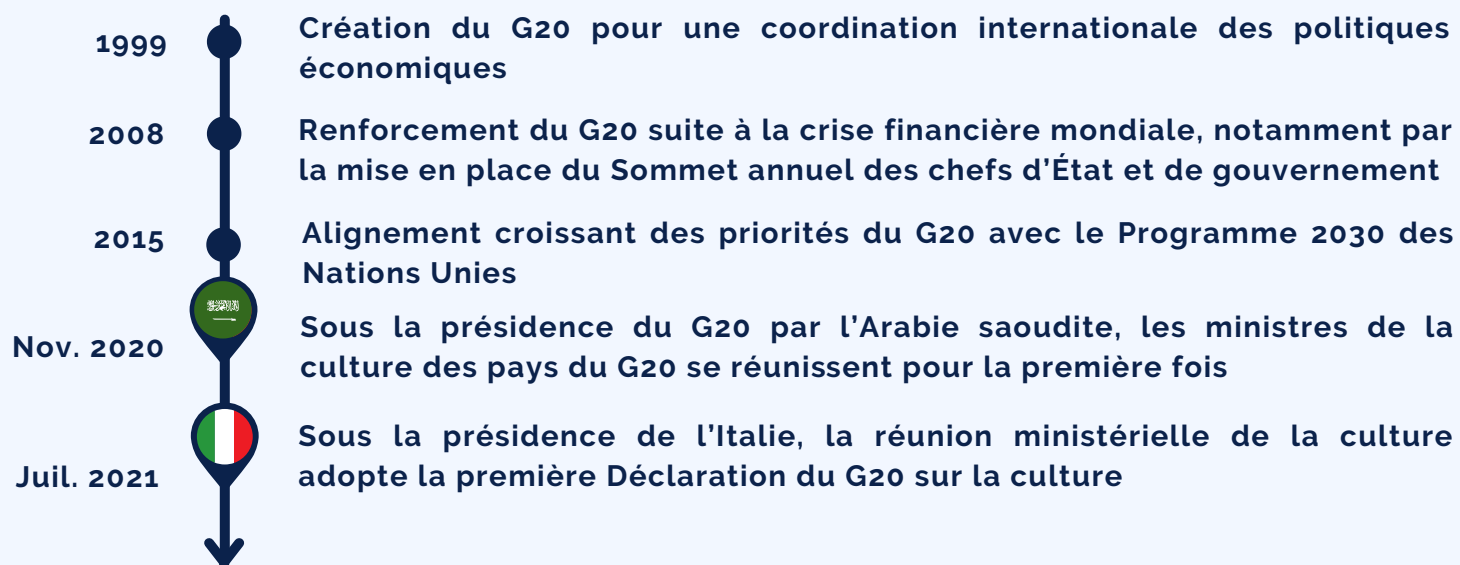
75%

des exportations mondiales

Le G20 a été renforcé dans le contexte de la crise financière mondiale en 2008. Fait remarquable, c'est en réponse à une autre crise majeure – celle de la pandémie de COVID-19 – que la culture prend pied aujourd'hui dans cette enceinte. La Déclaration sur la culture de 2021 reconnaît que la culture a non seulement une valeur intrinsèque mais également un rôle essentiel pour revitaliser nos économies et nos sociétés lourdement affectées par la pandémie. La Déclaration lance un signal politique fort, matérialisé par une série de lignes d'action approuvées par les ministres de la culture (voir ci-dessous).



La culture prend pied dans les priorités du G20



“ **La Déclaration du G20 sur la culture a la capacité de conjuguer la mémoire et l'avenir.**

Mario Draghi
Premier Ministre d'Italie

“ **Nous consolidons ici, avec cette réunion du G20 et à l'initiative de l'Italie, un engagement accru qui insère la culture dans un des forums majeurs de la coopération internationale [...] Nous devons améliorer le statut des créateurs, renforcer leur protection sociale, et répondre à l'inégale distribution de la valeur entre les créateurs et les plateformes numériques.**

Audrey Azoulay
Directrice générale de l'UNESCO





“ **Protéger la culture, comme le fait UNESCO, signifie contribuer au dialogue international, à la reconnaissance et au respect de la diversité.**

Dario Franceschini
Ministre de la Culture d'Italie

UNESCO

“ **Nous exhortons les Gouvernements à intégrer la culture dans les priorités des politiques publiques [...] et à inclure la culture et le patrimoine culturel dans les stratégies nationales et internationales de relèvement des suites de la pandémie.**

Extrait de la Déclaration finale sur la culture des ministres de la culture du G20
30 juillet 2021

LES PRIORITÉS DE LA DÉCLARATION DU G20 SUR LA CULTURE

PREMIÈRE PRIORITÉ : PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL



Martijn Baudoin/Unsplash.com

I Au cours de la réunion, les ministres de la culture du G20 ont souligné l'importance du patrimoine culturel pour l'identité, la cohésion sociale, la paix et la sécurité. Les ministres ont également mis en évidence le fait que la culture se retrouve de plus en plus en première ligne des conflits. Ils ont échangé sur les mesures transnationales concertées, les collaborations public-privé, ainsi que la recherche et les actions coordonnées pour faire face aux menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel. Parmi ces menaces figurent notamment le pillage et le trafic illicite des biens culturels, la destruction ou l'utilisation abusive du patrimoine culturel et des connaissances traditionnelles des populations autochtones, le développement urbain incontrôlé, la dégradation de l'environnement et les phénomènes naturels extrêmes.

LIGNES D'ACTION

- **Harmoniser la réglementation et l'application des lois pour combattre le trafic illicite des biens culturels**
- **Établir un nouveau groupe de travail italien pour protéger le patrimoine culturel en situation d'urgence sur l'invitation de l'UNESCO**

DEUXIÈME PRIORITÉ : CULTURE ET CRISE CLIMATIQUE



Deb Dowd/Unsplash.com

Les ministres de la Culture du G20 ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes à risque liés au changement climatique et de leur impact sur le patrimoine culturel. Ils ont également reconnu que la culture – en particulier le patrimoine matériel et immatériel, la créativité, les langues et les systèmes de connaissance des peuples autochtones – offre un réservoir important pour accélérer l'action climatique. Ils se sont félicités des efforts déployés par toutes les organisations intergouvernementales concernées – parmi lesquelles l'UNESCO – pour ancrer plus fermement la culture dans la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.



LIGNES D'ACTION

- **Renforcer la place de la culture dans l'action climatique dans les priorités mondiales**
- **Adapter et mettre en œuvre des directives internationales sur l'impact du changement climatique pour la préservation du patrimoine culturel**

TROISIÈME PRIORITÉ : CULTURE ET ÉDUCATION



Les ministres de la Culture du G20 ont discuté des synergies entre la culture et l'éducation comme une voie stratégique pour combler les lacunes actuelles et développer de nouvelles compétences et capacités. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'intégrer l'éducation et la formation culturelles dans toutes les disciplines et les secteurs. L'investissement dans l'éducation, la formation et la sensibilisation pour stimuler la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, a été mis en avant. Les ministres ont également reconnu le rôle de l'éducation au patrimoine, des musées, des bibliothèques, des archives, des instituts de conservation, des universités, des communautés autochtones, ainsi que d'autres institutions culturelles et sites du patrimoine culturel pour stimuler l'apprentissage, en favorisant l'innovation et les synergies entre la science, la technologie, l'art et les sciences humaines.

Zurijeta/Shutterstock.com*



LIGNE D'ACTION

Donner la priorité à l'investissement dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels – à la fois dans le contexte formel et non formel – pour adapter les compétences à la transition numérique et écologique

QUATRIÈME PRIORITÉ : INDUSTRIES CULTURELLES

IV

Les industries culturelles et créatives produisent des effets d'entraînement sur l'économie dans son ensemble, en simulant les compétences créatives, la croissance et l'innovation dans d'autres secteurs économiques. Les ministres de la culture du G20 ont également reconnu l'impact social des industries culturelles et créatives et leurs répercussions sur le bien-être, l'inclusion sociale, l'égalité des genres ou encore la promotion de modes de production et de consommation plus durables. Ils ont enfin souligné la nécessité d'adapter les politiques liées à l'emploi, la protection sociale, l'innovation et l'entrepreneuriat aux spécificités du secteur culturel, afin de soutenir les stratégies de relèvement face à l'impact de la pandémie de COVID-19 et de contribuer, plus largement, à la vitalité et la durabilité du secteur créatif.

Anton Mislavsky/Unsplash.com



LIGNE D'ACTION

Adapter les dispositifs d'aide publique et les cadres réglementaires pour renforcer les droits et les conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture – en ligne et hors ligne – en garantissant une rémunération équitable pour un écosystème plus résilient.

CINQUIÈME PRIORITÉ : TRANSITION NUMÉRIQUE POUR LA CULTURE



La discussion ministérielle a mis l'accent sur l'importance croissante de l'environnement numérique pour promouvoir la diversité et l'inclusion, favoriser la production et le transfert de connaissances interculturelles, ainsi que le développement de marchés culturels à l'échelle mondiale. Les ministres de la culture du G20 ont souligné la nécessité de coopérer pour faire face à la fracture numérique – exacerbée par la pandémie de COVID-19 – afin de garantir un accès universel à la culture, grâce aux outils numériques et à la formation et l'initiation aux médias et à l'information. Le renforcement de la recherche, du partage des connaissances et de l'engagement politique a également été souligné comme une priorité pour créer un écosystème numérique plus sûr afin de lutter contre la désinformation et les discours de haine en ligne. La promotion de contenus linguistiques et culturels diversifiés, la juste rémunération des créateurs et la protection de la liberté d'expression ont également été mises en avant.

note thanun/Unsplash.com

V



LIGNES D'ACTION

- **Renforcer l'accès à la culture en ligne**
- **Protéger la diversité culturelle et linguistique des contenus en ligne, notamment à travers la régulation de l'environnement numérique**



PUBLICATIONS ET ACTUALITÉS

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RECOMMANDATION CONCERNANT LE PAYSAGE URBAIN HISTORIQUE

La célébration du dixième anniversaire de la Recommandation s'est tenu en ligne à travers un événement de lancement pour l'appel à l'action de l'UNESCO sur les PUH et une conférence mondiale sur l'application de la recommandation sur les PUH aux villes du patrimoine mondial.



EN SAVOIR PLUS



COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

La 44e session du Comité du patrimoine mondial, qui se tient du 16 au 31 juillet 2021 à Fuzhou, en Chine, a inscrit de nouveaux sites du patrimoine mondial, réaffirmant ainsi la reconnaissance de la diversité des trésors du monde.

En l'honneur du pays hôte, un numéro spécial de la Revue du patrimoine mondial passe en revue les sites du patrimoine mondial de la Chine.

EN SAVOIR PLUS

NUMÉRO SPÉCIAL

Ce bulletin est produit par l'UNESCO en langues française et anglaise.

Nous comptons sur des partenaires pour soutenir sa production dans les autres langues officielles de l'UNESCO afin d'élargir le débat mondial sur la culture et les politiques publiques.

Une contribution, une idée ou une question ?

Écrivez à l'équipe des
Politiques culturelles et du développement
Culture.Forum@unesco.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : **#PartagezlaCulture**
en.unesco.org/culture-development

Retrouvez tous les précédents numéros du Tracker à l'adresse :
en.unesco.org/culture-development/tracker

Publié en 2021 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France
sous la licence CC-BY-SA 3.0 IGO



La présence licence concerne exclusivement les textes.
Les images marquées d'un astérisque (*) ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.
Graphisme réalisé via [Canva.com](https://www.canva.com).
Pour l'utilisation des éléments graphiques, merci de vous référer aux [Termes d'utilisation](#) de Canva.